

26 janvier 2024

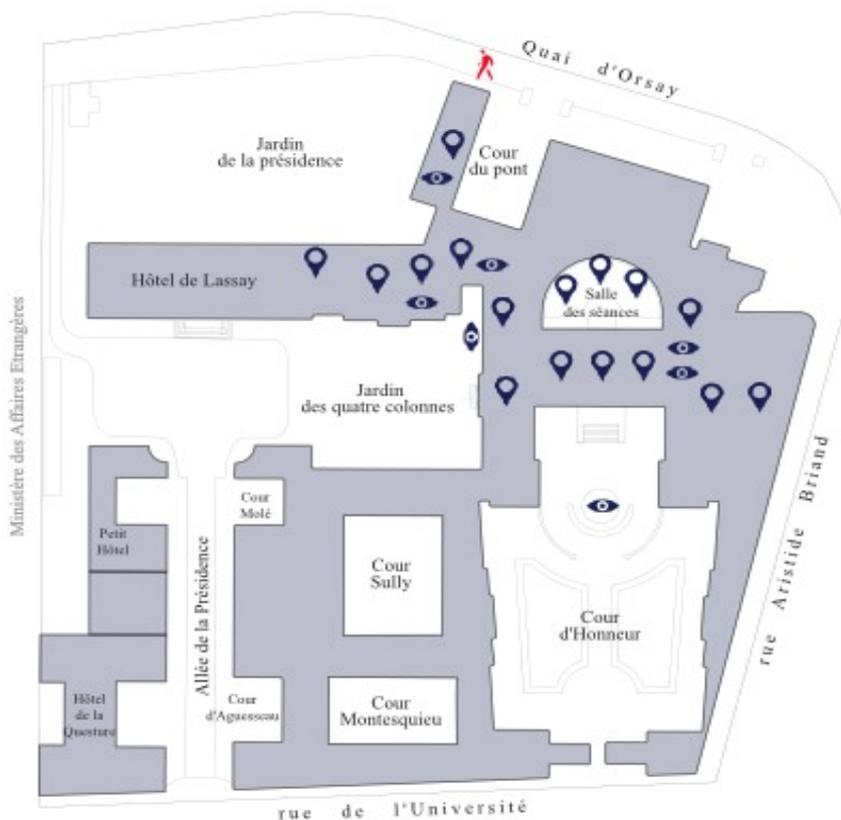
Visite de l'Assemblée Nationale par la classe de Terminale

En relation avec le programme d'Enseignement Moral et Civique de la classe de Terminale, portant sur la démocratie et faisant partie des visites organisées par l'association «Parlons démocratie» pour les classes de Seconde.



L'Assemblée nationale (<https://www.assemblee-nationale.fr/>) est l'institution française qui forme, avec le **Sénat**, le **Parlement** de la Cinquième République. Sa mission est de faire la loi (débatte, proposer, amender, et voter), de contrôler l'action du Gouvernement et d'évaluer les politiques publiques.

Nous avons rendez-vous, pour mieux comprendre le fonctionnement de cette institution et la connaître de l'intérieur, avec une guide qui, en une heure et demi, va nous la présenter, nous faire connaître ses dédales et ses principales salles.



Nous entrons donc dans le bâtiment qui l'accueille, le **Palais Bourbon**, palais appartenant initialement à la duchesse de Bourbon, fille naturelle de Louis XIV.

L'entrée s'effectue par le 33, quai d'Orsay dans le 7ème arrondissement

Passé le portique d'entrée dans le **Salon du public**, nous sommes invités à descendre un escalier pour visionner un petit film nous présentant rapidement l'Assemblée, ses fonctions, les députés et la vie de cette institution.

En sortant notre guide nous fait remarquer les treize tableaux illustrant des dates clés de l'histoire des lois françaises, accrochés aux parois du couloir, commande publique de 1991, réalisés par Hervé di ROSA : série «**l'histoire en peinture de l'Assemblée nationale**» (l'une d'elles, consacrée à l'abolition de l'esclavage faisant toujours polémique car taxée par certains de raciste).

Nous traversons alors la **grande rotonde** pour nous diriger vers l'**hôtel de Lassay** (dans lequel nous ne pénétrons pas), c'est le logement de fonction du président de l'Assemblée.

Galerie des fêtes :

Les deux palais, Palais Bourbon et hôtel du marquis de Lassay, ont été édifiés à la même période (1722-1728). Mais la galerie qui les relie, appelée la **Galerie des fêtes** ou **Galerie des cérémonies** a été construite pour passer de l'un à l'autre par le duc de Morny, demi-frère de Napoléon III vers 1830. Cette somptueuse galerie, aux plafonds peints par François-Joseph Heim est bordée de grandes fenêtres dans le style de la galerie des glaces de Versailles et ses murs sont couverts de dorures.



Nous revenons ensuite sur nos pas via la **rotonde Alechinsky** ornée d'une fresque moderne réalisée en 1992 par Pierre Alechinski, inspirée par la phrase inscrite au-dessus

de l'une des portes : «Les hommes cherchent la lumière dans un jardin fragile où frissonnent les couleurs» du poète Jean Tardieu.

Nous traversons ensuite la **Grande Rotonde** dans laquelle à la fin XIX^e siècle a été installé un ascenseur permettant d'accéder aux salles et tribunes réservés aux journalistes (c'est dans cette rotonde qu'a eu lieu l'attentat de Jules Ferry en 1887, époque où les contrôles n'étaient pas encore assurés).

Nous pénétrons alors dans la **Salle des pas perdus**.



Le motif central symbolise la Paix ; les deux sujets à sa gauche et à sa droite représentent les génies de la vapeur sur terre et sur mer.

Cette grande salle sert de salle d'attente pour des interviews prévues avec les journalistes (alors que la salle des colonnes, que l'on va traverser ensuite reçoit les réactions à chaud des députés).

C'est ici que la Garde Républicaine se poste lors du passage du Président de l'Assemblée. Des écrans informent sur le contenu des séances prochaines, permettant aux députés de choisir entre leur présence à l'une des huit commissions ou à l'hémicycle.

Le plafond de cette salle est orné de tableaux de Horace Vernet, commande de 1838 sollicitée par Louis Philippe.



Dans le prolongement se trouve la **Salle des Quatre Colonnes** (vestibule décoré de quatre colonnes) donnant sur un jardin à la française. C'est sans doute, après l'hémicycle, la salle la plus connue de l'Assemblée Nationale.



Effectivement c'est ici, dans cette salle des quatre colonnes que sont réalisées la plupart des interviews à chaud des députés retransmises par les télévisions.

On y remarque le buste d'**Olympe de Gouges**, première femme ayant son buste à l'Assemblée, la seconde étant **Simone Weil** dont le buste se trouve tout près, dans le jardin.

C'est le dernier espace auquel ont accès les journalistes.

Nous entrons ensuite dans une partie strictement réservée aux députés, le «périmètre sacré».

On y trouve trois salons en enfilade :

Le **Salon Delacroix** (communément appelé le **Salon de gauche**) :

C'est le plus spectaculaire des salons de l'Assemblée Nationale. Ici se rassemblent les députés de gauche car étant situé à gauche de l'Hémicycle, il permet à ces députés d'y rejoindre plus rapidement leur siège ; ce salon sert de salle de travail aux collaborateurs qui viennent y rejoindre leur député.



Sur une commande d'Adolphe Thiers, il a été décoré par **Eugène Delacroix** ; au plafond et sur la frise voisine sont représentées les forces vives de la Nation : la justice, l'industrie, l'agriculture, la guerre. Son troisième nom est le **Salon du trône** car le trône de Louis Philippe y était installé.

La **Salle Casimir-Perier** (ou **Salon du bronze**), au milieu :

C'est la salle que traversent les ministres et les membres de leur cabinet lorsqu'ils se rendent à la salle des séances.

Son deuxième nom s'explique par la présence d'un bas-relief imposant du sculpteur Aimé Jules **Dalou** (3 tonnes 7 ; 6 mètres de large et 2 mètres de haut).

Créé pour le centenaire de la révolution française, comportant 67 figures, il représente la toute première Assemblée Nationale du 23 juin 1789. C'est au cours de cette séance que Mirabeau a déclaré cette fameuse apostrophe : «Nous sommes ici par la volonté du peuple et nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes».

L'architecture de ce salon faisant référence aux grands édifices de la Grèce antique est tout aussi intéressant : plafond à caissons, colonnes cannelées aux chapiteaux corinthiens.

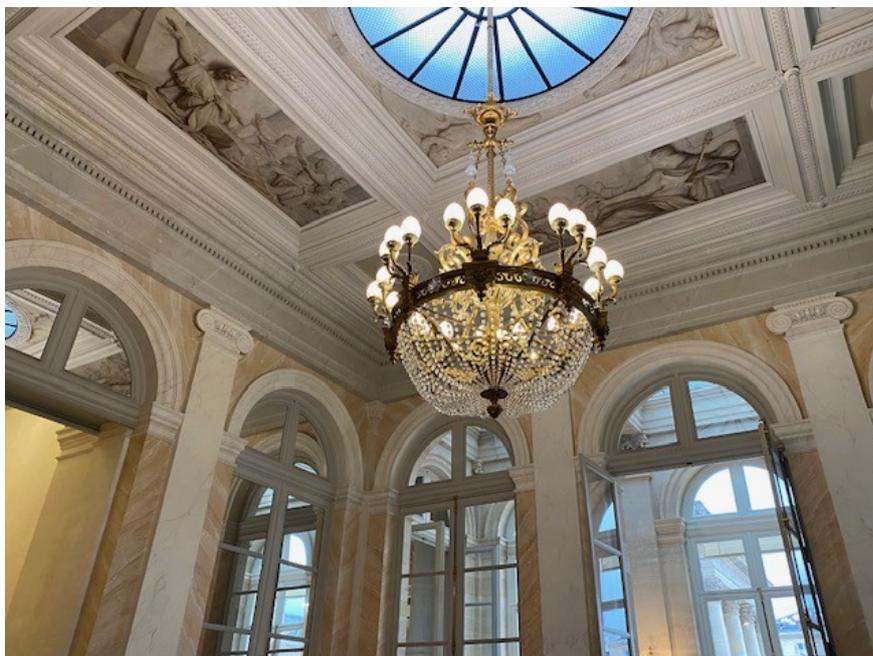


Le **Salon Pujol** :

C'est le troisième salon qui borde l'hémicycle. Il est réservé les jours de séance aux députés et membres du gouvernement.

Par tradition, et en raison de sa situation par rapport à l'hémicycle, s'y réunissent les députés de droite.

C'est le peintre **Abel de Pujol**, un élève de David,



qui réalisa sa décoration. Réputé pour ses trompe-l'œil, Pujol réalise ici avec virtuosité faux marbres pour les murs, grisailles pour les caissons du plafond avec une alternance de décors peints et sculptés qui créent une illusion parfaite.

De l'autre côté de ces trois salles, par rapport à l'hémicycle, se trouve la **Cour d'honneur** qui a gardé ses proportions d'origine depuis la duchesse de Bourbon. L'architecture néoclassique du porche avec ses quatre colonnes corinthiennes et son fronton, ainsi que la rampe en fer à cheval permettant l'arrivée des carrosses de l'époque, datent des remaniements de 1830.

Au centre se trouve, surplombant la cour et installée en 1989, une impressionnante sphère en granit noir, la

Sphère des droits de l'Homme,

sculpture d'art contemporain de l'artiste américain Walter de Maria.



Nous arrivons au cœur de la visite, celle du célèbre **Hémicycle**, de son vrai nom : la "**Salle des Séances**".

Cet hémicycle occupe 545 m², et 577 députés y siègent.

Rappelons que le président de la République française est le seul citoyen à ne pas avoir accès à ce lieu (ni au Sénat) au nom de la séparation des pouvoirs.

Ici ont lieu tous les débats, dirigés du haut du «perchoir» par le président de l'Assemblée (en l'occurrence et pour la première fois une femme actuellement : Yaël Braun-Pivet). Dans l'hémicycle, il anime les débats, ouvre, ferme, suspend la séance et peut couper le micro d'un orateur si celui-ci parle trop longtemps. Ces débats sont retransmis en permanence sur des télévisions situées dans chaque salle de l'Assemblée Nationale de telle sorte que les députés qui n'y assistent pas puissent à tout moment savoir où en est le débat du moment. Les textes débattus sont appelés *projets de loi* s'ils sont proposés par le gouvernement, *propositions de loi* s'ils sont proposés par les parlementaires.

Lorsqu'ils ne sont pas en séance, les députés travaillent en « commissions ». C'est au cours de ces réunions, en amont de la séance, que les députés débattent des textes de loi pour les améliorer : ce sont les amendements. Le texte finalement adopté par chaque commission est ensuite présenté en séance publique. Actuellement, il existe huit commissions permanentes, chacune compétente dans un domaine particulier : affaires culturelles, affaires sociales, affaires économiques, affaires étrangères, défense, finances, lois et développement durable.

Retournons vers le lieu des débats :

Les deux premiers bancs des travées centrales, «bancs des ministres», sont réservés aux ministres et à leurs collaborateurs

Les autres sont répartis entre les différents groupes politiques, de gauche à droite, chaque député rejoignant ceux de leur groupe ou appartenance politique. Chaque député dispose sur son pupitre d'une place, nominative et d'une connexion Internet.



Face à l'hémicycle la tribune de l'orateur et le perchoir..



Le bas relief situé au-dessous de la tribune des orateurs représente deux allégories : à gauche l'Histoire écrivant les hauts faits de la Renommée qui lui fait face. Au centre, sur le socle, Janus à deux têtes regardant dans les deux directions opposées, vers le passé pour l'Histoire, vers l'avenir pour la Renommée.

Au-dessus de la tribune, le bureau du président de l'Assemblée Nationale, le «perchoir». Derrière lui, un bas-relief de Jean-Baptiste Louis Roman, de 1830 : «La France distribuant des couronnes aux Arts et à l'Industrie ».

Surplombant ce bas-relief, une grande tapisserie des Gobelins représentant l'école d'Athènes, origine grecque de la démocratie.

Cette tapisserie du 17ème siècle reproduit une fresque située au Vatican, réalisée vers 1510 par l'un des grands peintres de la Renaissance, Raphaël. Elle a dû subir une restauration qui a duré trois ans avant d'être placée dans la salle des séances en 2020.



L'immense verrière située au-dessus garde un éclairage constant grâce à des projecteurs situés au-dessus, simulant une lumière naturelle. Lorsque la nuit tombe, des éclairages perfectionnés prennent le relais, permettant aux députés de travailler comme s'ils étaient en plein jour, le temps ne s'arrête pas...

Veillant en permanence sur les débats, les fonctionnaires de l'Assemblée Nationale, discrets et efficaces, aident au bon déroulement des séances et du vote des lois. Ils se divisent en quatre catégories :

Les huissiers chargés de veiller sur les allées et venues (en séance selon le règlement les députés ne doivent pas se déplacer).

Les rédacteurs des comptes rendus (placés en dessous du «perchoir», entre les sièges des huissiers), au nombre de 67, ils se relaient toutes les 15 minutes rédigeant l'intégralité des séances.

Les fonctionnaires de la division des lois mettent en forme au fur et à mesure le texte en discussion.

Les fonctionnaires de la division de séance, conseillent le président sur les points techniques et de procédure.

Ces derniers travaillent sur ce que l'on appelle "le plateau", le terme désignant la rangée située derrière le «perchoir».

Nous ne verrons pas hélas la somptueuse **bibliothèque** aux cinq coupoles, aux plafonds peints par Eugène Delacroix et aux 700 000 volumes (dont certaines pièces exceptionnelles et historiques) : sa restauration est en cours pour un an encore.



La salle des Conférences :

Dans cette grande salle, plus aucune conférence ne se tient : aujourd'hui c'est une salle de travail où les députés de toute appartenance politique se retrouvent pour lire ou discuter...

La richesse de la décoration Second Empire et le mobilier en font une pièce exceptionnelle.

Des symboles de la monarchie perdurent : sur la cheminée, la couronne de France surplombe un

buste de Marianne ajouté par la suite. En face, la statue de Henri-IV offerte par un député du Lot-et-Garonne en souvenir du premier roi Bourbon, au plafond, une remarquable verrière éclaire les peintures de François-Joseph Heim qui l'entourent. De grands tableaux et deux tapisseries de la Manufacture des Gobelins ornent les murs.

C'est par cette salle que se termine pour nous la visite de l'Assemblée Nationale.

CCM

000

Crédits photographiques :

Deux photos, libres de droit, ont été extraites de la photothèque de l'Assemblée Nationale (Salle des Quatre Colonnes et Cour d'Honneur)